

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

INSCRIPTION EN ÉCOLE MATERNELLE

Les pré-inscriptions auront lieu en mairie :

Du mardi 3 au samedi 14 avril 2018 aux horaires suivants :

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi) et de 9h00 à 12h00 le samedi

Pièces à fournir :

- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la partie vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Pièce d'identité de la ou des personnes titulaires de l'autorité parentale
- En cas de séparation des parents, fournir la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- Fiche de renseignements dûment complétée et signée, qui est disponible dès maintenant à l'accueil ou sur le site www.frouard.fr

INSCRIPTION EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Il vous suffit de rapporter en Mairie la fiche de renseignements qui vous sera remise à l'école maternelle et d'y joindre les justificatifs nécessaires si des changements sont intervenus depuis l'inscription de votre enfant en maternelle (changement de domicile, de situation familiale,...)

IMPORTANT

**DEROGATIONS SCOLAIRES (école maternelle ou élémentaire)
Enfant venant d'une autre commune, dérogation de secteur, ...**

1ère étape dépôt de votre demande de dérogation en mairie (avec justificatifs)

2ème étape étude des demandes par la commission scolaire (le 15 mai 2018)

3ème étape vous recevrez un courrier vous précisant dans quel établissement scolaire vous devez vous présenter pour l'inscription définitive, et à quelle date.

ATTENTION, POUR LES DÉROGATIONS EN ÉCOLE MATERNELLE, LA RÉPONSE DEFINITIVE VOUS SERA COMMUNIQUÉE PAR L'ÉCOLE UNE FOIS TOUTES LES INSCRIPTIONS TERMINÉES

Pour tout renseignement, merci de contacter le service scolaire :
03 83 49 59 83 ou scolaire@frouard.fr